le clore sur place sans qu'il puisse faire autre chose que de se retrancher derrière le secret professionnel :

Avez-vous eu communication des dépêches envoyées par Herz à Reinach ?

M. Floquet, très embarrassé. — Je ne comprends pas.

La question est alors réitérée, et M. Floquet, qui ne peut plus l'éluder, s'exprime en ces termes : « Si j'en ai eu communication, c'est en vertu de la loi de Sûreté générale, qui donne au ministre le droit d'ouvrir toutes les dépêches qu'on lui transmet, mais c'est sur ce point qu'il doit le plus garder le secret, agir autrement, ce serait un abus effroyable ».

Impossible de rendre l'effet produit par cette déclaration qui a vraiment frappé de stupeur.

C'est au milieu d'une extrême surexcitation que M. Floquet quitte la barre et va s'asseoir sur le banc réservé aux témoins.

Déposition de M. Clémenceau

Après avoir prêté serment, M. Clémenceau se voit poser cette question par M. de Lesseps : « Quelqu'un, je ne puis préciser, je crois que c'est M. de Reinach, m'a dit : « M. Clémenceau désire vous voir.» Je me rendis alors chez M. Clémenceau que j'avais du reste visité déjà diverses fois.

M. Clémenceau qui me reçut me dit avec les formes très gracieuses qui lui sont particulières, qu'il avait entendu parler de difficultés que le baron de Reinach avait avec la Compagnie, qu'il me parlait très amicalement et qu'il attirait mon attention sur le fait... »

M. Clémenceau. — Avant de répondre à cette question, je voudrais expliquer une autre obligation visant les 600,000 francs versés à Herz comme commanditaire de la *Justice*.

Le Président. — Expliquez-vous si vous le voulez sur ce point qui appartient à l'affaire.

M. Clémenceau. — Sur un point je confirme les déclarations de M. de Lesseps, sur les deux autres, je m'élève contre elles.

« Je confirme les visites que Herz fit avec M. de Lesseps à Mont-sous-Vaudrey.

» Cornélius Herz, il faut bien le dire, n'était pas le premier venu. Pendant la guerre franco-allemande, il avait servi comme chirurgien, et postérieurement, il avait été envoyé à Paris par le gouvernement américain pour l'exposition d'électricité et pour le congrès. Je n'étais pas seul directeur de journaux avec lequel il fut en relations; j'en sais un autre et fort important, que je ne nomme pas. Je puis citer encore M. Bapst, des *Débats*, et Dalloz, du *Moniteur*.

» Quand il fut nommé commandeur de la Legion d'honneur, ordre dans lequel il a rapidement avancé, il fut chaleureusement félicité par M. Deroulède, qui, dans un journal, lui donna l'accolade française.

» Pourquoi M. de Lesseps a-t-il escompté à Herz 600,000 francs en octobre 1885, car il ne s'agit que de l'escompte et d'effets très sérieux de M. Dauderny ? M. de Lesseps a dû le dire, mais en tous cas il ne risquait rien et si, plus tard, il a fait cadeau de la somme fournie, ce n'est pas parce qu'il se trouvait dans l'impossibilité de le faire rentrer dans la caisse du Panama. Y a-t-il eu un lien entre l'escompte de ce papier et le fait par M. Herz de se trouver commanditaire de la *Justice* ?

« Ma réponse est bien simple. Herz n'a jamais été commanditaire de la *Justice*. Il n'en a été qu'actionnaire.

» En tous cas, il n'y aurait encore aucune relation entre le fait et l'exemple en question. Le 9 juillet 1885, j'ai reçu la visite de M. de Lesseps et je ne suis longuement entretenu avec lui de l'affaire de Panama. »

A ce moment, M. Clémenceau fait allusion à M. Carnot, dont le nom se trouve ainsi jeté dans le débat de façon accessoire.

M. Clémenceau, de plus en plus agressif, accuse alors nettement Me Barboux d'avoir communiqué au *Figaro* l'acte d'accusation récemment publié.

Rien de plus injurieux pour le défenseur, en la forme, et au fond que cet accusation du témoin.

M. Clémenceau continue ainsi

« M. de Lesseps, qui avait affirmé que mon entrevue et celle de M. Floquet avaient eu lieu avant l'émission, ne le soutient plus aujourd'hui, il maintient seulement son dire actuellement pour la visite à M. de Freycinet.

» En une si grande affaire il importe que la personne qui s'est rendue avec moi chez M. de Freycinet pour lui donner le conseil avec M. de Lesseps soit entendue.

» Je demande donc à la Cour de faire citer M. Rauc.

» Voici, et je me le rappelle très bien comment M. Rauc et moi avons été trouver M. de Freycinet.

» C'était avant l'élection de Boulanger, on sait que les élections se préparaient d'avance. Déjà nous nous trouvions en pleine crise boulangiste et il était par conséquent fort naturel que nous nous préoccupions d'une pareille éventualité. Souvent et à beaucoup d'époques, nous sommes allés voir M. de Freycinet. Que lui avons-nous dit en la circonstance? Rien de plus, rien de moins que ce que je vais rappeler.

« Si nous sommes allés chez M. de Freycinet, ce n'est pas pour une autre raison que parce que je savais qu'il avait eu de bonnes relations avec M. de Lesseps.

» Nous avons causé de la question du Panama, et d'autres questions; nous avons parlé de la crise politique, des élections, et en ce qui concerne le Panama, nous sommes partis sans que M. de Freycinet ait pris un engagement quelconque sur aucun point.

» Mon impression était qu'il verrait M. de Lesseps et qu'il aurait raison de le voir. Je n'ai rien à dire de plus, je n'ai rien à dire de moins. »

INCIDENT

Me Barboux demande alors à M. Clémenceau de préciser la date. Mais au lieu de répondre, celui-ci interpelle le Maître de la façon la plus directe et la plus brutale.

Il s'exprime ainsi :

« On aurait dû aussi le publier dans le *Figaro*. »

Cette exclamation soulève véritablement toute la salle. Très ému, mais très maître de lui, en présence du président qui n'intervient pas, Me Barboux réplique :

« Le Conseil voudra bien me permettre de ne pas me colleter ici. Il n'est pas dans mes habitudes d'être exposé à de pareilles interpellations.

Revenant à l'affaire et à l'exercice de son devoir professionnel, le défenseur continue la série de ses questions.

« A quelle époque précise les relations de M. Clémenceau et de M. Herz ont elles cessé ?

M. Clémenceau. — Le 15 avril 1885. M. Herz a cessé d'être actionnaire de la *Justice*.

Me Barboux. — Comment expliquez-vous une lettre écrite le 15 mai 1886, par de Reinach à Cornélius Herz, qui figure parmi les pièces de l'instruction et qui est ainsi conçue :

« Cher docteur.

» Les banques ne prendront pas le papier de la *Justice*. Je ne puis le proposer; je n'ai pas d'argent actuellement. Je recevrai 25,000 francs, mais j'enverrai à votre ami comme à vous, car je ne sais si le papier de la *Justice* est bon. »

» Cette lettre, dit Me Barboux, a été traduite de l'anglais. »

M. Clémenceau, très embarrassé cherche une justification et à défaut d'arrangements, perplexe, ajoute un peu tard après ce qu'il a déjà dit que M. Herz est resté le banquier de la *Justice* jusqu'en 1886.

M. Clémenceau, interrogé par Me Barboux sur un autre point diffère sa réponse qu'il renvoie après l'historique de sa visite à lui faite par M. de Lesseps.

Quant à la visite, M. Clémenceau la confirme, mais il affirme sous serment que jamais il n'a envoyé M. de Reinach à M. de Lesseps.

M. Clémenceau ajoute :

« M. de Lesseps a dit que je lui avais conseillé d'arranger l'affaire Reinach. Cela est vrai. Je ne saurais le contester ; je lui ai même dit : « Je le reconnais, de Reinach tient contre le Panama un langage qui vous fait du tort. »

» J'ai pu parler du procès, mais sûrement je n'ai fait aucune demarche et je n'ai pas parlé de Cornélius Herz.

M. le Président. — Pouvez-vous vous expliquer sur l'apport, fait à votre domicile, d'un pli de M. de Reinach.

M. Clémenceau. — Je sais que M. Stéphane a affirmé être venu chez moi et par conséquent je ne puis opposer qu'une affirmation à une autre. Je suis d'avis surtout que M. de Reinach ait pu vouloir compromettre ses amis par l'envoi de plis pareils. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il voulait sans doute s'obstiner à empêcher le procès.

» Je crois que cette liste a été promenée dans Paris, et montrée à plusieurs. Je dis que M. Stéphane s'est trompé sur la disposition de mon appartement et qu'il l'aurait retenu s'il était venu. Il a fait ses dépositions à la sollicitation d'un membre de la Commission d'enquête pour « embêter M. Clémenceau ». Donc la déposition n'a pas été spontanée.

» Quand M. Andrieux est revenu de Londres, il a déclaré que la liste de Cornélius Herz lui avait été remise par M. de Reinach. Je demande qu'il soit entendu. »

Le témoin Stéphane, appelé à la barre, maintient ses affirmations vis-à-vis de M. Clémenceau.

Cet incident vidé, M. Clémenceau est appelé à répondre à diverses questions sans importance car elles ont déjà été traitées.

Voici la dernière qui lui est faite : « Que vous a dit M. de Reinach quand vous l'avez quitté le soir de sa mort ? »

M. Clémenceau. — Nous nous sommes quittés sur ce mot : « Je suis perdu. » Il m'a dit très nettement qu'il ne comparaîtrait pas en justice, même comme témoin, et quand il est rentré chez lui il y a trouvé le mandat de comparution comme accusé. Je n'ai pas de rapprochement à faire. »

La déposition de M. Clémenceau s'achève par cette révélation dont la gravité est incontestable et qui impressionne vivement l'auditoire. L'excitation est tellement grande que la séance est suspendue de ce fait.

Déposition de M. de Freycinet

M. de Freycinet s'explique en ces termes : (Mouvement d'attention générale.) « Le 8 juillet 1888, je reçus la visite de deux hommes politiques que je n'ai pas désignés d'abord, MM. Clémenceau et Rouvier. Ils m'entretinrent de la situation politique, alors fort troublée et qui causait de grandes inquiétudes au parti républicain.

» Ils me confirmèrent que le baron de Reinach se préparait à faire un procès à la Compagnie de Panama pour les sommes qui, disait-il, lui étaient dues. Ces messieurs me firent valoir le danger de ce procès : la chose publique et la Compagnie du Panama.

» A la suite de leur démarche, j'envoyais un officier de mon cabinet chez M. de Lesseps qui, vers cinq ou six heures du soir vint me trouver. Je lui racontais ce qui m'avait été dit. »

Ici, M. de Freycinet raconte l'entrevue sans rien ajouter de nouveau.

M. de Lesseps. — Le résultat de cette entrevue était qu'on m'invitait à verser 10 ou 12 millions, ce que je ne voulais pas faire.

M. de Freycinet. — J'étais en droit d'accomplir ce que je faisais. Je me trouvais dans mon rôle. Maintenant, je voudrais poser une question à M. de Lesseps.

» Je voudrais savoir de lui quelle influence j'ai pu exercer sur le versement qu'il a fait à M. de Reinach. Mes relations m'interdisaient de mettre en doute la bonne foi de M. Lesseps, mais nous vivons dans un temps où des légendes se créent et où elles grossissent avec une rapidité singulière.

» La légende par laquelle M. de Freycinet a sacrifié le Panama pourrait bien avoir une relation très étroite avec le récit de la visite de M. de Lesseps, et comme on pourrait dire que j'ai causé un préjudice énorme à la Compagnie, je demande à M. de Lesseps de dire nettement son opinion sur ce point ? »

M. de Lesseps. — C'est à titre de service public que je me suis exécuté vis-à-vis de M. de Reinach. Je n'en ai pas parlé depuis, car il est de ces services qu'il faut rendre et faire oublier.

M. de Freycinet, très décontenancé. — J'estime que je n'ai pas demandé de service, que j'ai fait mon devoir de particulier et d'homme d'Etat.

Les derniers mots se perdent dans le bruit. On entend à peine le président ordonner pour demain la comparution de M. Rauc, et c'est au milieu d'une agitation bien concevable que cette audience, mémorable entre toutes, est levée à six heures du soir.

L'IMPRESSION

Paris, 10 mars. — La mémorable audience d'aujourd'hui, dont tout Paris s'entretient ce soir, aura dans la France entière et même au-delà, un immense retentissement.

De mémoire de chroniqueur judiciaire, on n'a jamais assisté à d'aussi passionnantes; et, il faut bien le dire, à d'aussi tristes débats.

Le gros morceau de la journée a été l'audition des « gros témoins »; on ne les attendait que demain, et il est permis de supposer que leur comparution en fin de séance a été le résultat d'un plan concerté entre le gouvernement et les magistrats qui ont le défendent avec un zèle marqué en vue d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet désastreux de leurs dépositions.

Ce calcul, si calcul il y a, aura été déjoué par les faits. Les incidents qui se sont multipliés au cours de ces confrontations entre accusés et témoins ont été trop significatifs. La contenance de ceux-ci en face des allégations précises de ceux-là a été trop piteuse pour que de telles choses, déclare-t-on, puissent passer inaperçues.

En entrant dans la salle, M. Floquet s'efforçait de sourire, M. Clémenceau affectait une insouciance voulue et M. de Freycinet se retranchait derrière le masque impénétrable qui lui est habituel. Mais, il a fallu bientôt en rabattre, et la vérité a éclaté quand même.

Pour quiconque a assisté à ce débat, pour quiconque a la de bonne foi le compte-rendu fidèle, il n'est pas douteux que M. Floquet n'ait menti d'abord avec son impudence ordinaire, puis de plus en plus, mais mal adroitement, à mesure qu'il était pressé davantage par les accusés et leurs défenseurs, balbutiant, s'embrouillant dans ses explications, se contredisant même, perdant à la fin toute assurance et n'ayant d'autre ressource que de s'abriter derrière l'*ultima ratio* de soi-disant secrets d'Etat des longtemps percés à jour.

A dater d'aujourd'hui, la parole de M. Floquet, si haut côtée jadis par les organes radicaux, ses affirmations, ses serments ont tout juste la valeur des fameux billets de la Châtre. Politiquement, c'est un homme à jamais fini.

On se demande si l'autre témoin visé par M. Pilet-Desjardins n'est pas M. de Freycinet, qui présidait la réunion ministérielle au cours de laquelle M. Constans prononça les paroles rapportées par M. Salis.

On rappelle que devant la Commission d'enquête, M. Salis crut devoir nier le propos qu'on lui attribuait, mais d'autres députés — quatre ou cinq à dit M. Salis — l'entendirent, notamment MM. Cafarelli, Mège qui peuvent en témoigner et qui seront sans doute cités.

Enfin, vient de dire devant nous, un membre du barreau, Me Las-Cases songerait à monter à la barre, M. Constans lui-même.

C'est d'ailleurs ce que nous indiquions il y a quelques jours.

Comme sur un mot d'ordre la plupart des journaux de gauche du soir, sont muets sur ce grave incident.

LE PANAMA A LA CHAMBRE

Paris, 7 heures. — A part les journaux du soir forcément très incomplets les bruits du Palais de justice n'arrivent que par le canal de quelques députés qui ont eu la curiosité de se rendre à l'audience.

La journée paraît avoir été particulièrement malheureuse pour M. Floquet. Malgré les dénégations du commencement, il résulte avoir été mis en triste posture par les déclarations si précises de M. de Lesseps et les questions de Me Barboux.

Pour tout le monde ici, M. Floquet s'est complètement noyé, si bien que le bruit de sa démission comme député a couru dans les couloirs.

LE CARNET D'ARTON

LES NOMS

Le *Figaro* publie un aperçu, accompagné de quelques chiffres, du fameux carnet d'Arton saisi chez M. Deschamps.

Cet aperçu reproduit les chiffres peu compréhensibles, mais délaisse les signes mystérieux que la typographie ne peut reproduire. Les noms paraissent avoir été écrits jour par jour sans ordre apparent.

Le carnet d'Arton... ne pas confondre avec la liste de ce nom, dont la divulgation serait plus importante, comprend 31 pages.

Le second feuillet porte les notes suivantes :

Michel 2, Gaillard 2, Levrey 12, Clovis 3, Richard 30, Henry Maret 50, Henri Misent 10, Sarlat 20, Soulignon 30, Royer 10, Naquet 50, Julien 10, Vian 30, Saint-Martin 13, total, 176.

Le troisième feuillet n'est pas beaucoup plus compréhensible.

Laisnel 30, Rodolphe 20, Violet 40, Sapineau 40, Rigault 12, G. Le Guay 50, 5, 25, 50, Lagrange.

Quatrième page : H. 16, Sens-Leroy 90, Planteau 25, Simon 10, Lacussière 5, total 525, report 520 113, Ricard 3-525-781-25, D.

Les cinquième, sixième et septième pages sont remplies de calculs incompréhensibles, puis viennent les noms suivants : Michel 2, Gaillard 3, Levrey 9, Richard 15 5, Maret 50-10, Misenthal 5, Sarlat 32, Soulignon 70-10, Royer 10, Saint-Martin 13, Rodolphe 20, Violet 50-10; C. 30-15, H. 5.

Sans-Leroy 70-10, Planteau 25, Simond 20 T.B., Isaac N. T. R. 10, Isaac 10, Piteur 3, Vian 25, Marion 3, Pellegrin 2, Surth 5, Geoffroy 3, Marie Colonbier 4, Depetit-Ville, 4.

Plusieurs de ces noms, on le voit, ont déjà été inscrits aux feuillets précédents avec des chiffres qui ne sont plus les mêmes.

Voici la page 8 : Aderer 5, Isaac 10, Piteur 5.

La page 9 est blanche.

Page 10 : L. M. 63, Pampre 20, Vian 25, L. M. 38, P. M. O. 5.

Page 12 : Marion 3, Anfrangue 10, Pellegrin 3, S.L., 9, Panton 5, Dub. 48 5, C. 28, Soulignon 23.

Page 16 : Gaillard, 6, Sarlat, 10, H. 5, Pevig, 20, A. N. 200, puis cette mention : payé H. 2, Violet, 7.

Les pages 17, 18 et 19 ne sont plus compréhensibles Sarlat, 17625 : Valentin, 10 ; Gabriel, 5 ; Hay 4 ; Belitville, 4.

Puis ces mentions, pages 21 : M. C. 25,000 vendredi : M. Victor 50,000, lundi, midi et quart, Tuéveuel, 20...

Les pages 25 et 26 semblent contenir d'autres sortes de comptes ou de projets, 5,000 fr. pour le journal X... pendant 12 mois, soit 60,000 fr.; 500 fr. pour C. L. pendant 12 mois, soit 6000 fr. Total 36,000 fr., payables d'avance par trimestre. Les 6500 francs de L. payables de suite.

Et, plus loin, cette adresse au milieu de soustractions, multiplications, etc. : 20, rue Lafayette.

D'après un premier examen, des noms portés au carnet d'Arton, dont beaucoup sont répétés sur des feuillets et avec des titres différents, il ressort qu'il y a des hommes des hommes d'un ancien ministre, sénateur, quinze députés, deux anciens députés, deux fonctionnaires.

Ce carnet d'Arton a été exactement trouvé à la Société de la dynamite. M. Franqueville, après avoir interrogé les parlementaires nommés, semble s'être désintéressé de l'affaire, aucun chèque ne venant appuyer les indications que saisi Arton pourrait expliquer.

Situation Commerciale

DE ROUBAIX TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 11 mars.

Dans le commerce des laines les affaires sont toujours actives en peignés à prix très fermes sur tous les genres. La consommation accepte difficilement de payer la hausse : elle n'opère qu'au fur et à mesure de ses besoins.

En blousses les affaires sont très actives et les prix ont progressé de dix centimes sur les cours en vigueur la semaine dernière. C'est principalement la spéculation qui opère. Les stocks sont relativement faibles, comparaison faite avec les années précédentes. La demande est régulière et les prix tendent à hausser.

Chambre des Députés

Séance du vendredi 10 mars 1893

Présidence de M. Casimir Perier, président

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, une proposition de loi de M. Lebon, rendant applicable aux étrangers, en matière commerciale, l'article 166 du Code de procédure civile relative à la caution — *Jugé entendu solvi.*

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Le paragraphe 1er de l'amendement proposé par M. Burdeau tendant à autoriser les caisses d'épargne à prêter des rentes inaliénables lorsqu'elles devront servir à constituer une dot est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 2.

La Chambre reprend la suite de la discussion de l'article 4.

M. Sarrien, président de la Commission. — La Commission et le gouvernement ont adopté pour l'article 4, une rédaction d'après laquelle le maximum sera réduit à 1,500 fr. pour les nouveaux déposants et à 2,000 fr. pour les anciens.

M. Burdeau. — Cette rédaction est ambiguë. Un déposant qui aura retiré 1,500 fr. au commencement de l'année ne pourra plus rien déposer pendant l'année. Les petits commerçants seront obligés de renoncer aux caisses d'épargne. Il faudra rembourser près d'un milliard d'un seul coup.

M. Sarrien. — La caisse d'épargne doit être réservée à l'artisan, à quiconque cherche à se constituer un petit capital.

M. Siegfried, ministre du commerce. — Le paragraphe 3 est clair. Les mouvements de fonds peuvent être opérés à condition que le maximum ne dépasse jamais 1,500 fr.

M. Jourde. — La théorie de la commission ne gêna pas les commerçants, mais la petite épargne.

Le paragraphe 1er de l'article 4, fixant le maximum à 2,000 fr., est adopté à mains levées.

Le 2e paragraphe disant que « le montant des dépôt atteignant 2,000 francs, au moment de la promulgation de la loi, seront diminués de 100 francs par an jusqu'à concurrence de 1,500 francs à partir du 1er janvier prochain » est adopté par 289 voix contre 127 sur 516 votants.

Le paragraphe 3, disant que « le maximum des versements sera de 300 fr. par quinzaine », est adopté par 263 voix contre 220 sur 483 votants.

La Chambre adopte le paragraphe 4, disant que « le montant total des versements effectués dans la même année ne peut, en aucun cas, excéder 1,500 fr. »

L'article 4 est adopté.

L'article 5 réglant l'intérêt à servir aux caisses d'épargne par la caisses des dépôts et consignations est adopté.

L'article 6 est réservé. Les articles 7, 8 et 9 sont adoptés.

L'article 10 dit que les caisses pourront employer leur fortune personnelle à des acquisitions de valeurs locales, à la construction d'immeubles destinés à des logements à bon marché, etc. Dans tous les cas il faudra l'approbation des ministres.

M. Piou. — L'article 10 est la première application de la théorie du libre emploi. La fortune personnelle des caisses d'épargnes sert à couvrir les pertes résultant d'une mauvaise gestion. A l'avenir cette fortune pourra être placée en valeurs diverses, mais il convient d'interdire les opérations d'escompte.

Quant aux habitations à bon marché, s'il s'agit d'habitations destinées à devenir la propriété des ouvriers, il y a sur ce point un projet de loi. Au contraire s'il s'agit de cités ouvrières je déclare combattre le projet de la commission.

En Angleterre, on a fait des habitations à bon marché qui ont réussi; cet exemple a été suivi à Rouen et à Lyon par M. Aynard. A Marseille, on a construit des habitations à bon marché avec les fonds de caisses d'épargne; enfin à Paris, une société présidée par le prince d'Arenberg a obtenu les mêmes résultats.

On comprend l'initiative prise par M. Aynard ou par le prince d'Arenberg; on ne comprend pas la même initiative prise par les caisses d'épargne car de telles opérations comportent des risques et l'argent des caisses d'épargne est trop sacré pour être exposé à des risques. (Applaudissements à droite). Cet or doit être placé en rente sur l'Etat.

La commission admet qu'un dixième du boni annuel pourra être employé en prêts de faveurs aux ouvriers pour l'acquisition d'instruments de travail et en souscriptions à des œuvres locales; c'est là de la philantropie qu'il est permis de faire avec son propre argent et non avec l'argent des autres. (Vifs applaudissements.)

M. Aynard, rapporteur. — M. Piou n'a en vue que les intérêts des déposants, mais la commission se préoccupe aussi des intérêts généraux du pays. La fortune des caisses d'épargne suffit pour parer aux risques des mauvaises années.

M. Tirard, ministre des finances, se rallie à la thèse exposée par M. Piou.

MM. Léon Say et Burdeau développent tour à tour les deux thèses contraires en présence.

La suite de la discussion est remise à demain. La séance est levée.

SÉNAT

Séance du vendredi 10 mars 1893

Présidence de M. Jules Ferry, président

M. Jules Ferry prononce l'éloge funèbre de M. Bozérian.

Après une longue discussion le Sénat vote le projet de loi modifiant l'article 9 du Code civil relatif aux déclarations respectives en vue de décliner la nationalité française.

M. Isaac dépose une demande d'interpellation sur la situation faite à certains membres du Parlement par la procédure criminelle du Panama. La date de la discussion de cette interpellation sera fixée après le procès de la Cour d'assises.

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi sur l'assistance médicale gratuite. Elle continuera lundi.

La séance est levée à 5 heures.

NOUVELLES DU JOUR

La démission de M. Brisson

Paris 10 mars. — Malgré tous les démentis intéressés qui on été donnés, il est absolument certain que M. Brisson a bien donné sa démission — non du président, comme on l'a dit au premier moment — mais du rapporteur de la Commission d'enquête. La lettre que M. Brisson a écrite pour faire connaître sa décision a été envoyée à la Commission d'enquête lundi soir; on voit que nous précisons. Une personne qui approche de très près M. Brisson a même dit en communiquant cette information : « M. Mathé, qui est actuellement de la Commission, paraît être désigné pour remplacer M. Brisson. »

Il est incontestable que depuis l'envoi de cette lettre des efforts ont été faits auprès de M. Brisson pour le faire revenir sur sa détermination qui avait produit le plus mauvais effet. A son insu ou non, on a organisé le silence autour de sa démission.

Les membres de gauche interrogés, M. Chansel de Coursergues en tête, nient énergiquement, comme M. Mathé, hier s'appuyant sur ce fait que M. Brisson, ayant terminé, ou à peu près, son rapport, ne peut songer à donner sa démission de rapporteur.

Un bruit a pourtant couru que, dans sa réunion de demain, la Commission ferait une manifestation quel conque disant que, malgré la maladie du rapporteur, il n'y a pas lieu de songer à nommer un autre rapporteur pour le suppléer ou le remplacer, car le nouveau rapporteur mettrait, à se mettre au courant, le temps que M. Brisson mettrait à se rétablir.

La Commission de la Presse

Paris, 10 mars. — Les membres favorables à la proposition de Boissy d'Anglas se sont seuls réunis, la minorité composée de M. Delonclé, Isambert, Cousset, s'étant abstenue de paraître.

On a étudié la question du fameux texte sur lequel personne n'est d'accord.

En désespoir de cause, on a décidé de demander communication du rapport Flory dans l'affaire du Panama. Voilà qui est tout le moins extraordinaire.

La Commission de l'armée

Paris, 10 mars. — La commission de l'armée revenant sur son vote d'hier après avoir entendu le ministre de la guerre a adopté la création de généraux d'armée en temps de paix comme en temps de guerre, mais en ramenant la mise à la retraite à 65 ans au lieu de 67 ans.

M. Mézières a été nommé rapporteur.

Fin de la grève de Rive-de-Gier

Rive-de-Gier, 10 mars. — La grève peut être considérée comme terminée.

Les deux derniers pelotons de dragons qui se trouvaient ici, sont rentrés hier à Saint-Etienne.

Le personnel est au complet, sauf dans deux usines.

Le vote de la Commission militaire du Reichstag

Berlin, 10 mars. — La commission militaire du Reichstag a d'abord voté sur l'article 2 de la loi militaire, qui est ainsi conçu :

« Article 2. — A partir du 1er octobre 1893, l'infanterie aura 711 bataillons, la cavalerie 477 escadrons, l'artillerie de campagne 494 batteries à pied, 37 bataillons, les pionniers 24 bataillons, les troupes de chemins de fer 7 bataillons, le train 21 bataillons.

Tout l'article a été repoussé par la commission : la partie concernant l'infanterie, l'artillerie de campagne et le train a été rejetée par 19 voix contre 9 : le reste, par 22 voix contre 6.

La Commission rejette ensuite l'article 1er, qui concerne l'effectif de présence en temps de paix.

L'amendement de M. Richter tendant à fixer l'effectif de présence en temps de paix, à 486 803 hommes du 1er octobre 1893 au 31 décembre 1895, est également repoussé.

Troubles électoraux. — Tués et blessés

Budapesth, 10 mars. — Les télégrammes sont refusés au bureau du télégraphe de Belgrade.

Suivant les renseignements parvenus par lettres, des conflits sanglants ont eu lieu dans plusieurs localités.

Dans l'une d'elles seize électeurs ont été tués et vingt-trois ont été grièvement blessés. Dans plusieurs sous-préfectures, les sous-préfets ont été maltraités par la population.

Les dépêches de C. Herz

M. de Lamarzelle vient d'écrire au ministre de l'intérieur, président du conseil, pour lui demander de verser aux débats du procès en corruption les dépêches de Cornélius Herz, adressées à M. de Reinach, dépêches dont M. Charles de Lesseps a réclamé vainement la production, ainsi qu'il l'a dit dans son interrogatoire du 9 février.

Si M. Ribot se dérobe, M. de Lamarzelle transformera sa question en interpellation, et, en cas d'ajournement, un scrutin public serait immédiatement demandé.

M. de Lamarzelle se propose de traiter la question au point de vue de la sécurité nationale.

Léon XIII et M. Chesnelong, sénateur

Une dépêche particulière du *Temps* annonçait, il y a deux jours, que le pape venait d'envoyer, à M. Chesnelong, une importante lettre sur la conduite des catholiques français.

Aujourd'hui l'*Univers* se dit en mesure d'affirmer que cette nouvelle est absolument inexacte.

Ce qui est vrai ajoute notre confrère, c'est que S. Em. le cardinal Richard, revenant de Rome, a rapporté pour M. Chesnelong, les paroles les plus fraternelles de Sa Sainteté.

Bruit d'abdication de l'empereur d'Autriche

Paris, 10 mars. — Le *Figaro* enregistre sous toutes réserves une nouvelle qui lui vient de Pesth: l'empereur d'Autriche serait sur le point d'abdiquer au profit de l'archiduc Charles-Louis, héritier présomptif :

« Si ce qu'on dit se réalise, il y aura de grands changements, non seulement dans la politique intérieure de l'Autriche, qui passerait aux mains du parti clérical, — mais encore dans la politique extérieure de la monarchie austro-hongroise.

» L'archiduc Charles-Louis et ses fils ne se sont jamais consolés de 1866, — ils sont restés les partisans d'une entente avec la Russie! »

Une novice de 70 ans

La Comtesse de Hann de Copenhague, fille du baron de Hedemann, ancien haut fonctionnaire de la marine danoise, vient de prendre, à l'âge de 70 ans, le voile chez les Religieuses Augustine de Megran, dans le Tyrol. D'origine protestante, la comtesse Hahn, son mari et tous ses enfants se sont convertis au catholicisme. Ayant perdu le compagnon de sa vie, la comtesse de Hahn vient de se donner entièrement à Dieu.

Les élections espagnoles

Valence, 10 mars. — Aujourd'hui, trois républicains ont été élus députés.

Oviedo, 10 mars. — A la suite des incidents relatifs aux aux élections, le préfet a démissionné.

Madrid, 10 mars. — Les statistiques officielles donnent les résultats suivants des élections : députés ministériels 303; conservateurs orthodoxes; 48; conservateurs dissidents, 18; carlistes, 6; ultramontains, 2; indépendants, 10; républicains castelaristes, 14; autonomistes républicains du Cuba, 7; républicains de la coalition, 28.

Barcelone, 10 mars. — Le scrutin est terminé; trois candidats républicains et deux ministériels ont été élus de nombreux cris de « Vive la République! ont été poussés.

Les manifestants ayant répondu par des coups de sifflets aux exhortations de la gendarmerie qui essayait de disperser les groupes, celle-ci a dû dégainer. La foule s'est alors dispersée.

La question des îles Hawaï

Washington, 10 mars. — M. Cleveland vient de retirer le traité d'annexion des îles Hawaï, qui avait été soumis au Sénat par l'administration précédente.

Un incident à l'horizon

Paris, 10 mars. — On assure au Palais que l'avocat de M. Balhaut se propose de provoquer un incident dont on n'a pent prévoir l'importance, au sujet de la visite faite par M. Charles de Lesseps à M. Germain Casse, alors président de la commission chargée d'examiner le premier projet de loi sur les obligations à lots.

Ce dernier, dès le lendemain de cette visite, s'empressa d'en faire part à ses collègues de la commission; il affirma qu'il avait été l'objet en cette circonstance d'une tentative directe de corruption et qu'il avait éconduit M. de Lesseps, avec qui il s'était trouvé ainsi en rapport pour la première fois.

CHOSES ET AUTRES

— Oh ! papa, je viens de voir sur le boulevard un prestidigitateur qui fait des tours étonnants : il a changé un franc en une fleur.

— Ce n'est rien en comparaison de ce que fait la mère... elle transforme un billet de cent francs en un chapeau, juste le temps de dire merci.

***

Au Palais, pendant une suspension d'audience :

— Le Cornélius Herz, quel chevalier d'industrie !

— Oh ! chevalier !.... Vous pouvez bien dire grand-croix !

LA FABRICATION DES TISSUS DE SOIE

EN ESPAGNE

Dans le dernier numéro de notre Bulletin, dit la Chambre de Commerce française de Barcelone, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur l'augmentation que prés entent au chapitre de l'exportation certains produits de l'industrie espagnole ; parmi ceux-ci figurent les tissus de soie au sujet de la fabrication desquels il est bon de dire quelques mots.

Le vieux métiers anglais ont fait place aux métiers mécaniques d'origine suisse ; quelques fabriques ont même acheté dans ce dernier pays tout le matériel nécessaire à leurs installations ; enfin les chefs ouvriers sont d'anciens élèves de l'école de tissage de Zurich.

En Catalogne, on fabrique surtout les tissus noirs tels que satins, cachemire, failles, perses, etc.; en revanche la fabrication des étoffes damassées y est encore peu connue.

En ce qui concerne les tissus de soie de couleur que l'on vend à des prix modérés, la fabrication nationale fournit largement aux besoins du marché.

Pour les articles de fantaisie, la fabrication ne comprend que les foulards de couleur et l'on doit citer Valencia comme l'un des centres principaux de cette industrie.

Il existe en Espagne 8 000 métiers qui ont produit en 1891 des tissus pour une valeur de 25,000,000 ptas.

Situation météorologique. — Roubaix, 11 mars.—Hauteur barométrique, 778. Température : A sept heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 11 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 10 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La question de l'Espiere à la Chambre belge. — Cette question est revenue devant la Chambre des représentants de Belgique, mercredi. Nous extrayons, des *Annales parlementaires*, le passage du discours du ministre De Bruyn relatif au canal de l'Espierre :

M. De Bruyn. — J'aborde la question de l'Espierre.

« Des deux côtés de la Chambre, on a protesté contre la situation que l'industrie française nous fait. Nos droits ne sont plus en cause.

» Depuis longtemps, le gouvernement belge a protesté auprès du gouvernement français, et cette fois ses réclamations seront plus énergiquement appuyées que jamais par les protestations indignées de la législature. Il n'est pas admissible que les villes de Tourcoing et de Roubaix nous envoient les produits infects de leur voirie et de leur industrie.

» Les résultats donnés par l'usine de Grimonpont sont absolument insuffisants. Des essais nouveaux ont eu lieu sans plus de succès : le moment est venu de demander au gouvernement de se substituer, comme il s'y est engagé en 1887, aux administrations municipales.

» A gauche : C'est cela !

» M. De Bruyn, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. — Les pouvoirs publics rechercheront en commun les meilleurs moyens pour obtenir que l'Espierre ne nous envoie plus que des eaux pures. C'est le seul désideratum que nous avons à formuler vis-à-vis de la France. Je ne négligerai rien pour atteindre enfin cette solution si légitime et si ardemment désirée. »

La station de Carême à Notre-Dame. — Après avoir, mardi dernier, parlé du mérite qui suit la vertu, le R. P. Roland a examiné, jeudi, le démérite qui résulte du péché.

Quelles sont les conséquences personnelles, immédiates, du péché ? L'éloquent dominicain les ramène à trois : la tâche profonde, la culpabilité qui demande le châtiment, l'offense divine.

La tâche, d'abord: le front de l'homme de bien porte le reflet de son intelligence et de sa droiture; le front du chrétien celui de sa foi. Mais il est des fronts déprimés, attristés, assombris, éteints; des fronts que le péché en passant et en repassant de l'âme au dehors labourés en tous sens. L'œil perspicace et scrutateur y voit la tâche de sang, la sénilité précoce et honteuse du vice, l'égoïsme, la bestialité, l'abrutissement de l'ivresse. La tache est immortelle : depuis 18 siècles, Pilate se lave les mains qui n'en restent pas moins teintes du sang du Juste qu'il a livré aux Juifs : Shakespeare nous montre lady Macbeth en proie au délire qui lui fait voir, nuit et jour, ses mains rougies par le crime.

Et l'orateur a, ici, une allusion discrète, mais cinglante, aux scandales qui occupent la France et le monde. « Cette tâche, dit-il, les scélérats ne la voient pas tant que durent les jours prospères : mais quand ils sont traduits à la barre des tribunaux, vous les apercevez, comme les corrompus d'aujourd'hui, affaissés sur leur banc, le rouge de la honte ou la pâleur du désespoir au front, avouant leurs méfaits, et s'accusant les uns les autres.»

Oui, l'âme humaine est un vase ; et comme l'a dit le poète, lorsque le péché l'a envahie,

La mer y passerait sans laver la souillure.
Car l'abîme est immonde, et la tache est au fond !

La culpabilité, en second lieu. Si la vertu appelle la récompense, le vice appelle le châtiment. Penchez-vous sur le péché : vous ent